

Service des infrastructures, transport et environnement
Direction de l'environnement
Division de la gestion des matières résiduelles
700, rue Saint-Antoine Est, bureau 1.111
Montréal (Québec) H2Y 1A6

Le 14 mars 2005

M^e Anne Mailfait
Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

SECRETARIAT

21 MAR. 2005

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Objet : Demande d'approbations tarifaires reliées à l'autoproduction d'électricité
Dossier déposé par Hydro-Québec V/D : R-3551-2004
Dépôt d'observations

Madame,

Depuis octobre 2003, la Ville de Montréal a mis en démonstration un système d'autoproduction d'électricité à l'Écocentre Rivière-des-Prairies situé au 11 400 rue Léopold-Christin. Ce système comporte 18 capteurs solaires et une éolienne (voir illustration ci-jointe) et produit environ 2.5 Kilowatts. À l'aide d'onduleurs, l'énergie électrique produite est utilisée pour les besoins de l'écocentre et les surplus sont envoyés sur le réseau d'Hydro-Québec. Les citoyens qui désirent plus d'information sur ce type de système peuvent le visiter à l'Écocentre de Rivière-des-Prairies.

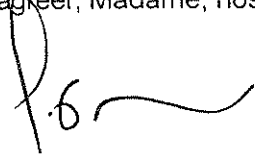
Ce projet a été installé dans le cadre d'un projet pilote avec Hydro-Québec pour mettre en démonstration ce type de technologie. Hydro-Québec a effectué plusieurs tests au cours de la dernière année à l'Écocentre Rivière-des-Prairies et il est possible que les résultats de ces essais soient utilisés pour l'élaboration de normes en fonction d'une utilisation plus étendue de ces équipements.

Ce type d'installation comporte plusieurs avantages dont la réduction des coûts de production de l'énergie solaire ou éolienne, production sur les lieux de consommation, apport d'une énergie d'appoint, production d'énergie verte, renouvelable et non polluante en milieu urbain, obtention d'une certaine autonomie énergétique en cas de panne du réseau, contribuent à l'atteinte des objectifs du protocole de Kyoto, conscientisation des consommateurs aux difficultés en approvisionnement en énergie, etc. Finalement, installée sur plusieurs centaines de milliers de bâtiments et de résidences, cette forme de production d'énergie peut apporter un apport intéressant en termes de puissance. Pour toutes ces raisons, la Ville de Montréal croit que cette forme de production d'énergie rencontre tous les critères du développement durable et que des mécanismes doivent être mis en place pour encourager cette forme de production d'énergie. **C'est pour ces raisons que nous appuyons la démarche d'Hydro-Québec de vouloir rendre accessible aux citoyens l'autoproduction énergétique.**

Suite à notre expérience de la dernière année, nous aimerions vous faire part des commentaires (dépôt d'observations) suivants au sujet de la demande d'Hydro-Québec (no. 3551-2004) auprès de la Régie de l'Énergie :

- 1- Les démarches pour un citoyen ou une entreprise devraient être **aussi simples** pour une demande d'autoproduction que pour un branchement au réseau électrique.
- 2- Pour un certain nombre d'années, durant la phase de mise en service des premiers équipements d'autoproduction, un support (information, dépliants, séminaires, etc.) devrait être apporté aux utilisateurs de tels systèmes et aussi par la formation adéquate des électriciens et des vendeurs d'équipements d'autoproduction énergétique.
- 3- Il existe actuellement une multitude d'équipements sur le marché et on s'y retrouve difficilement. L'arrivée de cette nouvelle technologie d'autoproduction énergétique sur le réseau québécois devrait être accompagnée d'une campagne de sensibilisation et d'information auprès des citoyens. Il serait utile qu'Hydro-Québec (ou tout autre organisme responsable de ces questions) publie une liste des équipements compatibles avec son réseau. Le réseau électrique doit demeurer fiable et la question des normes canadiennes ou américaines est complexe et en constante évolution. L'industrie de l'autoproduction est jeune. Il est plus facile pour un consommateur d'acheter un équipement déjà approuvé par le propriétaire du réseau que de chercher si l'équipement rencontre telle ou telle norme...
- 4- Il est mentionné dans la demande d'Hydro-Québec « qu'aux États-Unis le gouvernement fédéral et une majorité des états proposent des incitations financières ou fiscales aux autoproducteurs » (page 8 de la demande). Nous croyons que des incitatifs financiers devraient être disponibles aux citoyens désireux d'installer ce type de système de production énergétique. De la même façon, si on désire favoriser ce type d'énergie il ne faut pas pénaliser les citoyens qui installent ce type de système en leur facturant des coûts supplémentaires d'inspections ou autres (page 20 de la demande). Les coûts facturés aux citoyens qui ont un système d'autoproduction devraient être similaires à ceux qui sont raccordés au réseau sans autoproduction.
- 5- Les surplus de production électrique de l'autoprodacteur devraient être crédités à celui-ci. Si les surplus sont récurrents, la production nette devrait être créditée en terme monétaire à un taux favorisant ce type d'installation.
- 6- Nous sommes en accord avec la section 4.3 de la demande d'Hydro-Québec qui définit les sources d'énergie admissibles à cette demande à l'exception de l'utilisation de biomasse forestière. La combustion de bois et de résidus forestiers en milieu urbain cause des problèmes importants en terme de pollution de l'air. Vous pouvez communiquer avec M. Ronald Poissant, ingénieur à notre Direction de l'environnement au 280-4434, au sujet de cette problématique particulière.

Pour tout renseignement supplémentaire n'hésitez pas à communiquer avec M. Jean-Pierre Panet, ingénieur responsable du système d'autoproduction de l'Écocentre de Rivière-des-Prairies au 872 2092. En espérant que ces informations vous seront utiles, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Pierre Gravel
Chef de division
Division de la gestion des matières résiduelles

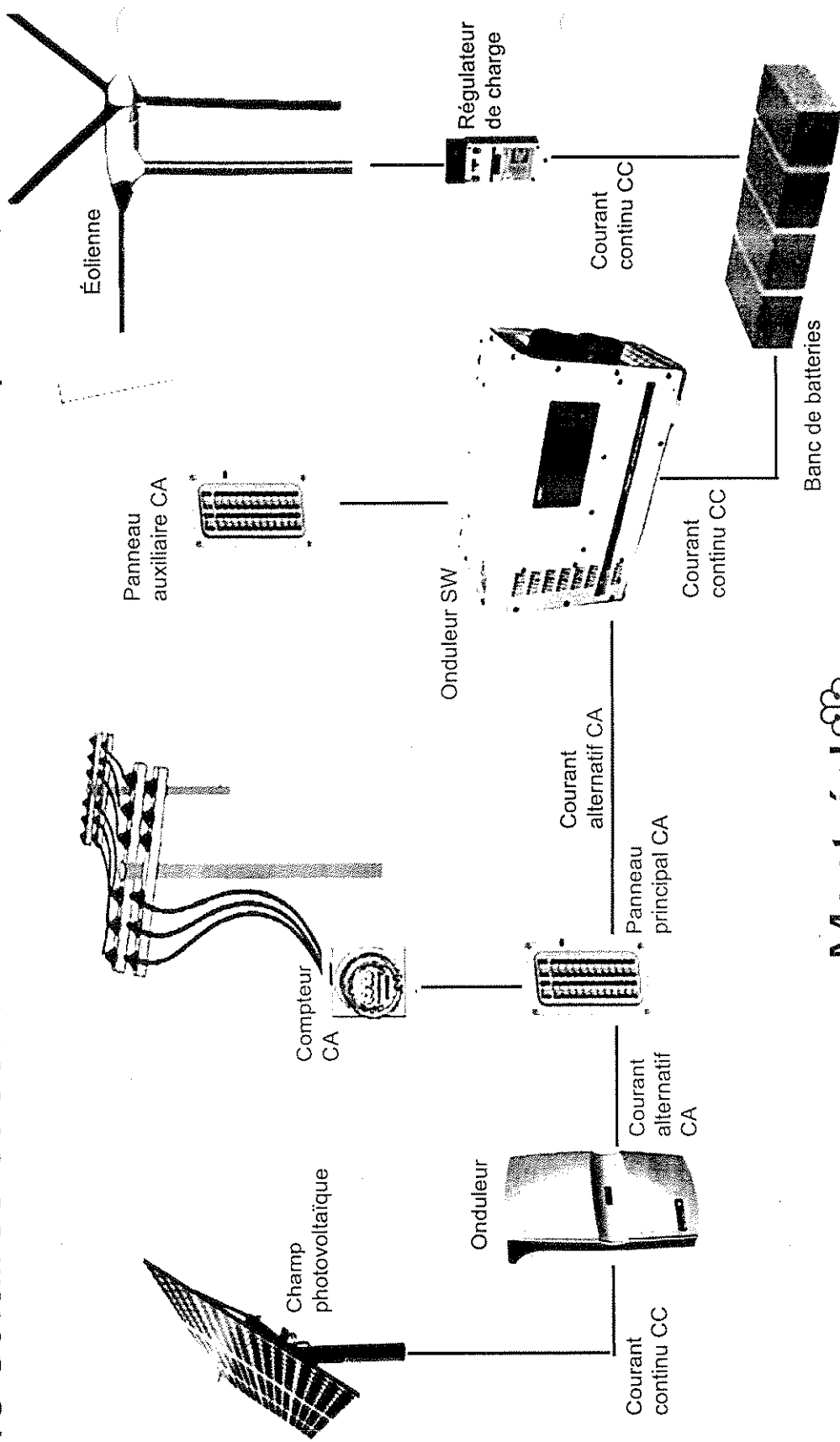
JPP/sf

p.j.

c.c. Mmes Lisa Dignard, Laboratoire Camnet
Chantal Gagnon, Ville de Montréal
M^e Véronique Dubois, Régie de l'Énergie ✓
MM. J.P. Desjardins, Énergie Solaire Québec
Richard Grenier, Hydro-Québec
Steven Guilbault, Greenpeace
Éric Le Courtois, Hydro-Québec
Patrice Leroux, Ville de Montréal
Benoît Perron, Énergie Solaire Québec
Brian Wilkinson, Énergie Matrix

Éco-centre Rivière-des-Prairies

Capteurs solaires et éolienne reliés au réseau d'Hydro-Québec



MATRIX

Montréal 